

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
JEUDI 28 AVRIL 2011
A LA SALLE DES FÊTES DE HAUT-DU-THEM

Le jeudi 28 avril 2011, à 19h30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Haut-du-Them, sous la présidence de Monsieur Henri SAINTIGNY.

28 titulaires présents en début de séance:

Mr RICHE Jackie, Mr OUDOT Francis, Mr PINOT Régis, Mr CHATELOT Henri, Mr BONNET Yves, Mme POULMAR Gilberte, Mr SAINTIGNY Henri, Mr GRANDMOUGIN Jean Pierre, Mr DEMANGE René, Mr SARRE Vincent, Mr NOEL Rémy, Mme, Mr PARISOT Jean-Marie, Mr LALLOZ Jacques, MOUGENOT Bernard, Mr MOUGENOT Michel, Mr DAVAL Brice, Mme FRESLIER Marie-Claire, Mme MAIROT Marie-Ange, Mme DAVIOT Rose-Marie, Mr SEGUIN Michel, Mme VALDENNAIRE Sylviane, Mr MARTINET Gilles, Mr CLAUDEL Hubert, Mr GRANDJEAN Michel, Mme TORTISSIER Virginie, Mr CLAUDE Roger, Mr ANTOINE Francis, Melle GROSJEAN Céline.

7 titulaires absents représentés:

- Mr GILLET Denis a donné pouvoir à Mme ENOCH Line
- Mr CARITEY Cyril a donné pouvoir à Mme COUTHERUT Sylvie
- Mr BEURIER Patrice a donné pouvoir à Mr TUGEND Pierre
- Mr DALVAL Jean-Marc a donné pouvoir à Mr LAMBOLEY Hervé
- Mme VALDENNAIRE Marie-France a donné pouvoir à Mr GRANDMOUGIN Jean Siméon
- Mr TOURDOT Roger a donné pouvoir à Mr LAMBOLEY Claude
- Mr PERNOT Jean a donné pouvoir à Mme TISSERAND Lucette

1 titulaires absent excusé:

- Mr LOMBARD Patrice.

DATE DE CONVOCATION	14 avril 2011
Délégués titulaires en fonction	36
Délégués titulaires présents	28
Délégués suppléants	7
Absents	1

Secrétaire de séance: Mme TORTISSIER Virginie

* * * * *

Le Conseil Communautaire réuni à la majorité de ses membres en exercice, Monsieur le Président souhaite la bienvenue à tous les membres présents.

En préambule du rappel de l'ordre du jour, M.SAINTIGNY remercie son hôte.

Le Président ouvre la séance à 19h45.

Il rappelle que le Conseil Communautaire a été précédé d'une commission gestion et d'un bureau le 30 mars 2011.

Ordre du jour :

- Carte communale – approbation de la carte de Haut-du-Them
- Convention tripartite d'utilisation du gymnase des Mille Etangs 2011
- Budget Ordures Ménagères – Admission en non-valeur
- Subvention de fonctionnement – Pays des Vosges Saônoises – Année 2011 – Attribution
- Acquisition – Maison forestière de Miellin
- Signature d'une convention pour le projet de participation au Salon International du Tourisme et des Voyages à Colmar du 11 au 13 novembre 2011
- Attribution d'une subvention « Façades » pour travaux dans le cadre de l'OPAH – N°6
- Taux des taxes additionnelles 2011
- Budget primitif 2011 - Budget général
- Budget primitif 2011 – Ordures ménagères
- Budget primitif 2011 – SPANC
- Budget primitif 2011 – Gymnase des Mille Etangs
- Questions diverses.

Monsieur le Président demande au conseil communautaire l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour trois points supplémentaires:

- Attribution d'une subvention
- Attribution d'une subvention
- Attribution d'une subvention

Le Conseil Communautaire autorise le Président à procéder à cette modification.

DEL. 32 – CARTE COMMUNALE – APPROBATION DE LA CARTE

A l'unanimité (35 voix pour) , le Conseil Communautaire a APPROUVE la carte communale de Haut-du-Them.

DEL. 33 – CONVENTION TRIPARITE D'UTILISATION DU GYMNASSE DES MILLE ETANGS

La Communauté de Communes met à disposition les équipements sportifs aux collégiens du Collège des Mille Etangs.

Une convention d'utilisation doit être signée entre d'une part, le Département de la Haute-Saône, d'autre part le Collège des Mille Etangs et la Communauté de Communes de la Haute-Vallée de l'Ognon.

Le Département participe au coût d'utilisation des équipements sportifs.

A l'unanimité (35 voix pour) , le Conseil Communautaire a AUTORISE le Président à signer la convention tripartite d'utilisation du gymnase des Mille Etangs et à solliciter une participation au Conseil Général de la Haute-Saône, de 15€ par élève (5 490 € pour l'année 2011).

DEL. 34 - BUDGET ORDURES MENAGERES – ADMISSION EN NON-VALEUR

Monsieur le Président expose qu'il est proposé au Conseil Communautaire d'admettre en non-valeur les titres sur les états présentés par Monsieur le Trésorier Principal Municipal.

Pour mémoire, il est rappelé qu'en vertu des dispositions législatives qui organisent la séparation des ordonnateurs et des comptables il appartient au receveur - agent de l'Etat – et à lui seul de procéder, sous le contrôle de l'Etat, aux diligences nécessaires pour le recouvrement des créances.

Il s'agit principalement :

- de créances dont le recouvrement n'est pas possible (débiteur en procédure de rétablissement personnel),

Le montant global de l'admission en non-valeur est de 408,46 €

Ces titres concernent des redevances d'ordures ménagères des années 2007, 2009 et 2010.

Une fois prononcée l'admission en non-valeur donne lieu à un mandat émis à l'article 654 du budget de l'exercice.

Les crédits nécessaires seront ouverts à cet effet lors du vote du budget Primitif 2011.

A la majorité (34 voix pour et 1 voix contre) , le Conseil Communautaire ADMET en non-valeur les créances communautaires d'un montant de 408,46 €.

DEL. 35 – SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT – PAYS DES VOSGES SAÛNOISES – ANNEE 2011 - ATTRIBUTION

Aujourd'hui, la Communauté de Communes de la Haute-Vallée de l'Ognon souhaite continuer d'apporter un soutien actif au Pays des Vosges Saônoises aussi bien dans son fonctionnement courant que dans le développement.

A la majorité (34 voix pour et 1 voix contre) , le Conseil Communautaire ADHERE au Pays des Vosges Saônoises moyennant une participation de 1,10 € par habitant (6 486 hab.) soit 7 134,60 € pour l'année 2011 (rappel de la subvention 2010 : 7 104,90 € (1,10€ x 6 459 habitants).

DEL. 36 – ACQUISITION MAISON FORESTIERE DE MIELLIN

Monsieur le Président informe du projet de l'Etat de vendre la maison forestière « la Verrerie » ainsi que des parcelles attenantes pour une superficie totale de 1ha 28a 58ca.

Cet ensemble pourrait être le support d'un futur projet touristique.

La Direction Générale des Finances Publiques propose à la collectivité d'exercer son droit de priorité pour l'ensemble de l'immeuble domaniale.

Dans l'hypothèse d'une réponse négative, la cession sera opérée par voie d'appel à la concurrence.

A la majorité (3 voix pour, 27 voix contre et 5 abstentions), le Conseil Communautaire DECIDE de ne pas acquérir la maison forestière de Miellin.

Une réponse sera apportée à la Direction Générale des Finances Publiques que la Communauté de Communes de la Haute-Vallée de l'Ognon ne souhaite pas exercer son droit de priorité.

DEL. 37 - SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR LE PROJET DE PARTICIPATION AU SALON INTERNATIONAL DU TOURISME ET DES VOYAGES A COLMAR DU 11 AU 13 NOVEMBRE 2011

Monsieur le Président présente le projet "Salon du Tourisme à Colmar 2011" avec les communautés de communes des Mille Etangs et de Rahin et Chérimont.

A la suite du salon 2010, les 3 territoires ont décidé de continuer à s'associer pour une telle manifestation de promotion du tourisme.

Le groupement de commandes permettra aux 3 communautés de Communes justifiant d'un besoin commun lié à cette opération ponctuelle d'associer leurs maîtrises d'ouvrage respectives dans le but de réaliser des économies d'échelles.

Cet instrument juridique nécessite la conclusion d'une convention constitutive entre l'ensemble des parties intéressées.

Cette dernière a pour objet de désigner, parmi les membres du groupement, un coordonnateur, chargé d'organiser le projet commun.

A la majorité (34 voix pour et 1 contre), le Conseil Communautaire ACCEPTE que la Communauté de Communes de la Haute-Vallée de l'Ognon participe à ce salon pour un montant estimatif de 1 000 euros - MANDATE la Communauté de Communes de Rahin et Chérimont comme coordonnateur-mandataire pour l'ensemble des membres du groupement - AUTORISE la Communauté de Communes de Rahin et Chérimont à solliciter les subventions auprès du FEADER dans le cadre de la Programmation LEADER – GAL Pays des Vosges Saônoises et AUTORISE le Président à signer cette convention et les documents afférents.

DEL. 38 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION « FACADES » POUR TRAVAUX DANS LE CADRE DE L'OPAH – N°6

Le Conseil Communautaire, réuni le 22 juillet 2009, a délibéré en faveur de la mise en place d'une politique complémentaire aux dispositifs existants dans le cadre de la mise en œuvre d'une OPAH intercommunautaire en lien avec les Communautés de Communes des Mille Etangs et de Rahin et Chérimont au 1^{er} janvier 2010.

Aussi, dans le cadre de la politique visant à promouvoir l'attractivité des centres bourgs, le Conseil Communautaire a décidé la mise en place d'une aide en faveur des travaux de rénovation de façades visibles depuis la rue et ne pouvant bénéficier d'aide de l'ANAH, politique incitative permettant d'avoir un impact significatif sur le cadre de vie et contribuant à l'effet d'entraînement de l'OPAH. Ce dispositif impliquant la mise en place d'un conventionnement avec le propriétaire maître d'ouvrage apporte une subvention de 15 % du montant des travaux subventionnables dans la limite de 8 000 € H.T. de travaux

Une demande d'un ménage de la commune de SAINT-BARTHELEMY, pour des travaux de façades d'un montant prévisionnel de 13 649,28 € H.T. entre dans les critères d'attribution de cette aide complémentaire par la Communauté de Communes de la Haute-Vallée de l'Ognon.

A l'unanimité (35 voix pour) , le Conseil Communautaire VALIDE l'attribution d'une aide complémentaire d'un montant de 1 200 € à ce ménage.

DEL. 39 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION« PROPRIETAIRE OCCUPANT DROIT COMMUN ENERGIE» POUR TRAVAUX DANS LE CADRE DE L'OPAH - N° 10

Le Conseil Communautaire, réuni le 22 juillet 2009, a délibéré en faveur de la mise en place d'une politique complémentaire aux dispositifs existants dans le cadre de la mise en œuvre d'une OPAH intercommunautaire en lien avec les Communautés de Communes des Mille Etangs et de Rahin et Chérimont au 1^{er} janvier 2010.

Aussi, dans le cadre de la politique visant à promouvoir l'amélioration du parc immobilier des propriétaires occupants de droit commun (travaux d'économies d'énergies et de développement durable), le Conseil Communautaire a décidé la mise en place d'une aide complémentaire aux dispositifs traditionnels de 10% du montant des travaux subventionnables dans la limite de 10 000 € H.T. de l'ANAH.

Une demande d'un ménage de la commune de TERNUAY MELAY ET SAINT-HILAIRE, pour des travaux de pose de fenêtres isolantes d'un montant prévisionnel de 3 200.00 € H.T. entre dans les critères d'attribution de cette aide complémentaire par la Communauté de Communes de la Haute-Vallée de l'Ognon.

A l'unanimité (35 voix pour) , le Conseil Communautaire VALIDE l'attribution d'une aide complémentaire d'un montant de 320 € à ce ménage.

DEL. 40 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION « MENAGE MODESTE » POUR TRAVAUX DANS LE CADRE DE L'OPAH – N° 11

Le Conseil Communautaire, réuni le 22 juillet 2009, a délibéré en faveur de la mise en place d'une politique complémentaire aux dispositifs existants dans le cadre de la mise en œuvre d'une OPAH intercommunautaire en lien avec les Communautés de Communes des Mille Etangs et de Rahin et Chérimont au 1^{er} janvier 2010.

Aussi, dans le cadre de la politique visant à promouvoir l'amélioration du parc immobilier des propriétaires occupants de droit commun (travaux d'économies d'énergies et de développement durable), le Conseil Communautaire a décidé la mise en place d'une aide complémentaire aux dispositifs traditionnels de 10% du montant des travaux subventionnables dans la limite de 10 000 € H.T. de l'ANAH

Une demande d'un ménage de la commune de MELISEY pour des travaux de - remplacement de 2 menuiseries + 1 volet roulant électrique – mise en place d'une chaudière fioul basse température d'un

montant prévisionnel de 8 618.00 € H.T. entre dans les critères d'attribution de cette aide complémentaire par la Communauté de Communes de la Haute-Vallée de l'Ognon.

A l'unanimité (35 voix pour) , le Conseil Communautaire VALIDE l'attribution d'une aide complémentaire d'un montant de 862 € à ce ménage.

DEL. 41 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION « MENAGE TRES SOCIAUX » POUR TRAVAUX DANS LE CADRE DE L'OPAH – N° 11

Le Conseil Communautaire, réuni le 22 juillet 2009, a délibéré en faveur de la mise en place d'une politique complémentaire aux dispositifs existants dans le cadre de la mise en œuvre d'une OPAH intercommunautaire en lien avec les Communautés de Communes des Mille Etangs et de Rahin et Chérimont au 1^{er} janvier 2010.

Aussi, dans le cadre de la politique visant à promouvoir l'amélioration du parc immobilier des propriétaires occupants très sociaux (travaux classiques, d'handicap mais également les projets de mise en œuvre d'économies d'énergies), le Conseil Communautaire a décidé la mise en place d'une aide complémentaire aux dispositifs traditionnels de 15 % du montant des travaux subventionnables dans la limite de 10 000€ H.T. de travaux, les propriétaires devant être éligibles au barème très sociaux de l'ANAH.

Une demande d'un ménage de la commune de FRESSE, pour des travaux de pose de fenêtres isolantes d'un montant prévisionnel de 4 655.61 € H.T. entre dans les critères d'attribution de cette aide complémentaire par la Communauté de Communes de la Haute-Vallée de l'Ognon.

A l'unanimité (35 voix pour) , le Conseil Communautaire VALIDE l'attribution d'une aide complémentaire d'un montant de 698 € à ce ménage.

DEL. 42 – TAUX DES TAXES ADDITIONNELLES 2011

Monsieur le Président propose afin de financer le budget principal 2011, de faire évoluer les taux des taxes (foncier bâti, non bâti, habitation et CFE). Il s'agira de compenser l'évolution de l'indice des prix entre le 1^{er} janvier 2004 – date de création de la Communauté de Communes – et le 1^{er} janvier 2011, conformément à la décision du bureau en date du 30 mars 2011.

Ces taux évolueront de la manière suivante :

	Avant réforme Taux 2010	Après réforme Taux de référence 2011	Proposition 2011
Taxe d'habitation	0,48	1,04	1,20
Taxe sur le foncier bâti	1,01	1,01	1,16
Taxe sur le foncier non bâti	3,64	3,82	4,38
Cotisation foncière des entreprises	(0,64) Ancien taux TP	1,32	1,51

A la majorité (32 voix pour et 3 contre), le Conseil Communautaire MODIFIE, pour l'année 2011, les taux des taxes additionnelles comme suit :

Taxe d'habitation	1,20 %
Taxe sur les propriétés foncières bâties	1,16 %
Taxe sur les propriétés foncières non bâties	4,38 %
Cotisation foncière des entreprises	1,51 %

DEL. 43 – BUDGET PRIMITIF 2011 – BUDGET GENERAL

Monsieur le Président présente le budget primitif 2011 du budget général.

Le budget total de la Communauté de Communes s'élève à 1 133 750 € pour l'année 2011, se répartissant de la manière suivante :

- section de fonctionnement :

Dépenses : 457 365 €

Recettes : 677 871 €

- section d'investissement : équilibré à 676 385 €

A l'unanimité (35 voix pour) , le Conseil Communautaire APPROUVE le budget primitif 2011 du budget général.

DEL. 44 – BUDGET PRIMITIF 2011 – BUDGET SPANC

Monsieur le Président présente le budget primitif 2011 du budget SPANC.

Le budget total SPANC s'élève à 39 205 € pour l'année 2011, se répartissant de la manière suivante :

- section de fonctionnement :

Dépenses : 38 205 €

Recettes : 38 300 €

- section d'investissement : Dépenses : 1 000 €
Recettes : 8 807 €

A la majorité (34 voix pour et une contre) , le Conseil Communautaire APPROUVE le budget primitif 2011 du budget SPANC.

DEL. 45 – BUDGET PRIMITIF 2011 – BUDGET ORDURES MENAGERES

Monsieur le Président présente le budget primitif 2011 du budget Ordures Ménagères.

Le budget total Ordures Ménagères s'élève à 561 080 € pour l'année 2011, se répartissant de la manière suivante :

- section de fonctionnement :

Dépenses : 525 080 €

Recettes : 613 691 €

- section d'investissement : équilibré à 36 000 €

A la majorité (34 voix pour et une contre) , le Conseil Communautaire APPROUVE le budget primitif 2011 du budget Ordures ménagères.

Monsieur le Président présente le budget primitif 2011 du budget Gymnase des Mille Etangs.

Le budget total Gymnase des Mille Etangs s'élève à 94 006 € pour l'année 2011, se répartissant de la manière suivante :

- section de fonctionnement :
Dépenses : 67 020 €
Recettes : 111 389 €
- section d'investissement :
équilibré à 26 986 €

A l'unanimité (35 voix pour) , le Conseil Communautaire APPROUVE le budget primitif 2011 du budget Gymnase des Mille Etangs.

QUESTIONS DIVERSES

- **04 mai 2011** : 1^{ère} réunion de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale. Monsieur le Président précise que Monsieur Yves BONNET (Maire de Miellin) est représentant au titre des communes de moins de 438 habitants et des communes de montagne. Les participants ont reçu un projet qui laisse la Communauté de Communes de la Haute-Vallée de l'Ognon en l'état hormis l'entrée d'Ecromagny.

- **Etude de faisabilité de l'aménagement du périscolaire** : le Président informe les membres de l'état d'avancement de l'étude et précise que des propositions d'aménagement par site restent à finaliser. La commission cadre de vie suit le dossier et plusieurs réunions se sont déjà déroulées. Un projet d'aménagement pour chacun des 5 sites retenus comme sites potentiels devra être présenté lors du prochain conseil communautaire.

- **Gymnase des Mille Etangs à Melisey** : une 1^{ère} rencontre va avoir lieu avec le maître d'œuvre retenu pour la réhabilitation du gymnase des Mille Etangs et de ses abords le mercredi 04 mai 2011.

- **Aire d'accueil des gens du voyage** : une 1^{ère} rencontre va avoir lieu avec le maître d'œuvre retenu pour l'aménagement d'une aire d'accueil des gens du voyage le mercredi 04 mai 2011.

Monsieur le Président complète cette information en informant les membres d'une invitation de la Préfecture : « Afin d'entériner les propositions formulées lors des différentes consultations relatives à la programmation des aires d'accueil et de grand passage à réaliser, organisées dans le cadre de la révision du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage, la commission départementale consultative des gens du voyage se réunira le mardi 17 mai 2011 à 9h30 à la Préfecture de la Haute-Saône ».

Monsieur le Président précise que le prochain bureau se déroulera le jeudi 9 juin 2011 à 18h30.

Il fixe la prochaine séance au jeudi 23 juin 2011 à 19h30 (lieu à déterminer) et demande aux membres de prendre date.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

**Le Président de la Communauté de Communes
de la Haute-Vallée de l'Ognon,
Henri SAINTIGNY**